

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES SCRUTINS

COLLÈGE DES CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT (ENSEIGNANTS VACATAIRES)

SCRUTIN DU 5 DECEMBRE 2017

(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote le 6 décembre 2017

Date de proclamation des résultats le : Vendredi 8 décembre 2017

A - détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	2
Inscrits	2
Votants	1

Taux de participation (Votants / Inscrits)	50,00%
---	---------------

Suffrages à déduire	0
---------------------	----------

Total des suffrages exprimés	1
-------------------------------------	----------

Quotient électoral	0,5
<i>(suffrages exprimés / nombre de sièges de titulaires à pourvoir)</i>	

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
CHALON'VAC	1	2	0	0	2
		0	0	0	0
Total	1	2	0	0	2

B - Attribution des sièges et proclamation des élus :

Elus :	
CHALON'VAC	BONNET Michel
	LABOURE Ludovic

Fait à Dijon, le 8 décembre 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Les membres du Comité
Electoral Consultatif,

